

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 25 FEVRIER 2019
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Dorine ROBERT, Michel DIDIER, Philippe CUNY, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT, Murielle COLLIN, Jean-Gérard GEORGE, Sabine GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Elodie CANEVALI, Maxime LECOMTE-MARTIN, Annie GRANDPERRET, Fabienne BLAISON, Mylène GALMICHE, Arthur BRAUN, Ludovic VINCENT, Daniel JOMARD, Laure GRANDEMANGE, Edwige FRANCOIS, Cédric PIERREL, Patricia HANTZ.

Absents-Excusés : Cyrille VIOLLE, ayant donné procuration à Mylène GALMICHE, Gilbert LAMBOLEZ.

Ordre du jour de la séance : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du report de l'étude du point n°8 relatif à l'emprunt à contracter pour les travaux d'assainissement à Zainvillers, car le vote de cet emprunt ne peut pas être fait avant que le budget primitif 2019 ne soit voté. Ce point sera donc ré-étudié en avril 2019.

Examen du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2019 : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Murielle COLLIN.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- Devis et contrats divers : Messieurs PIQUEE et PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
SCANIA contrôle général avant passage aux mines	Garage Robert	09/01/2019	3 988,26 €
Fleurissement poterie décorative	Lorraine espaces verts	18/02/2019	1230,34 €
Matériel espaces verts électrique	Thiébaud Godard	23/01/2019	3 288,86 €
Matériel espaces verts électrique	Thiébaud Godard	23/01/2019	4 238,65 €
Etude de faisabilité lotissement communal	Cabinet Demange	01/02/2019	7 650,00 €
Contrôle Nissan Atleon	Garage Robert	09/01/2019	1 470,96 €
Luminaire éclairage public	Eclatec	17/01/2019	2 962,97 €
Huile pour atelier mécanique	ASD Auto	11/02/2019	1 366,97 €
Pneus Tractopelle	Euromaster	11/02/2019	4 041,60 €

Monsieur PIQUEE précise que l'achat de matériel adapté pour les espaces verts fait suite au rapport de l'ergonome et permet de proposer du matériel générant moins de pénibilité et de mauvaises postures. Il précise que l'acquisition de ce matériel est financée à hauteur de 50% par le FIPHFP.

1 – Finances – Budgets 2019 – Débat d'orientations budgétaires 2019.

Monsieur le Maire expose que le débat d'orientations budgétaires répond à une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Monsieur l'adjoint aux finances expose les différents documents distribués aux conseillers municipaux :

- note relative aux finances communales – budget général ;
- note relative aux finances communales – budgets annexes ;
- orientations d'investissements – budget général ;
- orientations d'investissements – budgets annexes.

En matière de fonctionnement, il informe le conseil municipal que les dotations de l'Etat (recettes) ont augmenté de 4,69% en 2018. Cependant, il précise que l'un de ces dotations avait un caractère exceptionnel et n'était pas forcément pérenne, et que sans celle-ci l'augmentation par rapport à 2017 était quasiment nulle.

Concernant la fiscalité, il informe que les recettes de fiscalité locale ont été en hausse en 2018, ce qui n'est pas surprenant du fait du retour de la compétence périscolaire au niveau municipal qui a engagé des dépenses supplémentaires importantes. Il précise cependant que les taux intercommunaux avaient baissé et que le niveau global d'impôt restait comparable à l'année 2013.

Il informe également que les bases de fiscalité augmenteront assez fortement en 2019, de + 2,17%.

Madame GRANDPERRET s'étonne de cette hausse conséquente et demande si d'ordinaire ce n'est pas basé sur l'inflation.

Madame Laure GRANDEMANGE répond que ce n'est pas forcément indexé sur la base de l'inflation, et Daniel JOMARD ajoute que c'est la loi de finances votée par le parlement qui fixe chaque année le taux d'évolution.

Pour l'année 2019, Monsieur l'adjoint aux finances forme la proposition déjà validée en commission des finances consistant à baisser les taux communaux afin d'arriver au même montant d'impôts perçus qu'en 2018 en intégrant les recettes intercommunales, ce qui signifie une compensation de la hausse des bases. Il rappelle également que les taux intercommunaux sont encore prévus à la baisse cette année du fait du lissage des taux.

Monsieur le Maire remarque en effet que les bases connaissent cette année une forte hausse, sans précédent ces dernières années, et qu'il est nécessaire de baisser les taux en conséquence afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Selon les simulations réalisées, en comparaison de 2013 (1 709 023 € de recettes fiscales au total sur le territoire communal, comprenant la Commune et l'intercommunalité), le produit fiscal de 2019 serait alors d'1 731 522 €. Tenu compte de l'inflation sur cette période (+4,11%), la hausse de 1,31% constatée n'en est en fait pas vraiment une, la pression fiscale étant donc légèrement en baisse sur cette période.

Monsieur CUNY demande pourquoi la comparaison porte sur l'année 2013.

Monsieur JOMARD lui répond que cette année a été choisie du fait que c'était la dernière année avant l'arrivée de l'équipe municipale actuelle. Cette comparaison ne préjuge aucunement des décisions prises par le passé.

Concernant d'autres recettes, Monsieur l'adjoint aux finances constate une forte augmentation des remboursements d'arrêt maladie des agents. Il constate aussi une baisse sensible des redevances d'utilisation du funérarium. Monsieur PIQUEE demande si une explication existe à cette baisse, ce à quoi Monsieur l'adjoint répond qu'il n'en a pas.

Enfin, Monsieur l'adjoint aux finances constate que l'effort fiscal de Vagney est de 1,02 en 2017, contre 1,04 en 2016 et 1,18 2015, et sachant que la moyenne départementale est à 1,05 et la moyenne nationale à 1,09.

Concernant les dépenses, Monsieur l'adjoint aux finances précise que les recettes de fonctionnement pour 2019 sont en augmentation par rapport à 2018 (+46 340,64€), et que les dépenses de fonctionnement pour 2019 sont en hausse de 196 205,28 € par rapport à 2018.

Monsieur l'adjoint souligne une baisse des dépenses de personnel du fait de certaines réorganisations et de la fin des nouvelles activités périscolaires. Il souligne à ce titre les efforts consentis par les agents amenant à ce résultat. Le nombre d'agents municipaux est donc presque revenu au niveau de 2013.

Il souligne également que les subventions aux associations sont en forte hausse du seul fait du retour de la compétence périscolaire et de la subvention à verser à l'association des P'tites gueules. Il rappelle que toutes les autres subventions aux associations avaient encore été gelées en 2018.

En 2018, les dépenses à caractère général ont diminué d'environ 3 000 € et les charges financières (intérêts d'emprunts) sont également à la baisse car la dette diminue progressivement.

Les amortissements sont toujours en cours de mise à jour.

En matière d'investissement, Monsieur JOMARD présente les différentes orientations relatives en commission des finances :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
1509 Place de la libération	8 066,44 €
1702 Bâtiments 2017	40 000,00 €
1801 Voirie 2018	43 000,00 €
1802 Bâtiments 2018	20 000,00 €
1803 Ecoles 2018	8 000,00 €
1804 Terrains 2018	3 500,00 €
1805 Electrification et Eclairage public 2018	28 000,00 €
1806 Services techniques 2018	11 000,00 €
1807 Mairie 2018	7 926,93 €
	77 500,00 €
1901 Voirie 2019	
1902 – Bâtiments 2019	16 000,00 €
1903 – Ecoles 2019	42 500,00 €

1904 – Terrains 2019	17 700,00 €
1905 – Electrification et Eclairage Public 2019	50 000,00 €
1906 – Services techniques 2019	62 000,00 €
1907 – Mairie 2019	18 000,00 €
1908 – Equipements sportifs 2019	63 000,00 €
1909 – Aménagement de Voirie Zainvillers	640 000,00 €
1910 – Instruments de musique 2019	3 500,00 €
TOTAL	1 159 693,37 €

Concernant l'opération 1509, il précise qu'il s'agit de sonoriser les alentours du monument aux morts sur la place de la libération pour 4500 €. Les autres restes à réaliser n'étant pas utiles pour lors.

Les autres opérations avant 2019 sont des restes à réaliser d'opérations à terminer.

Concernant l'opération 1901, elle concerne des travaux sur voirie pour lotissement et route existante, la sécurisation d'un passage d'enfants à Crémavillers, la réparation du mur du bouchot place de la Libération, un abribus et des dépenses diverses si nécessaire.

Concernant l'opération 1902, elle concerne essentiellement la réparation d'un appartement communal, l'achat de matériel pour le funérarium et des dépenses diverses si nécessaire.

Concernant l'opération 1903, elle comporte la rénovation d'une classe à l'école perce-neige, la rénovation du couloir de l'école maternelle du centre, l'achat d'informatique, des travaux de rénovation d'une classe à l'école de Zainvillers ainsi que des travaux de mise aux normes électrique à l'école de Zainvillers.

Concernant l'opération 1904, 10 000 € sont consacrés à des achats de terrain divers et 7700 € sont consacrés à l'étude de faisabilité du lotissement communal.

Concernant l'opération 1905, ces sommes sont destinées aux extensions du réseau électrique ainsi qu'au remplacement éventuel de poteaux d'éclairage public.

Concernant l'opération 1906, les crédits proposés concernent le remplacement ou la réparation du SCANIA, des grosses réparations de matériel, de l'achat de petit matériel, de l'achat de panneaux et des dépenses diverses si nécessaire.

Concernant l'opération 1907, cela comprend le coût de la licence du logiciel communal, des achats divers pour la police municipale, de l'achat de matériel suite au rapport de l'ergonome et de l'achat d'informatique.

Concernant l'opération 1908, cela concerne la création d'un city park ainsi qu'une porte coupe feu au stade zeller. Monsieur l'adjoint précise que cette opération bénéficierait de subventions conséquentes du conseil départemental, de la DETR et du CNDS.

Madame AUBERT demande ce qu'est un city-park. Monsieur VINCENT répond qu'il s'agit d'un équipement sportif, terrain de sport multi-activités d'extérieur.

Concernant l'opération 1909, il s'agit des travaux de voirie et d'éclairage public programmés à Zainvillers, sachant que les chiffres sont à peaufiner lorsque les montants des appels d'offres seront définitivement connus. Monsieur l'adjoint précise que les dépenses d'eau et d'assainissement pour ce projet sont à comptabiliser dans les budgets annexes concernés. Des subventions importantes sont également espérées sur ce projet.

Concernant l'opération 1910, il s'agit des instruments de musique à prévoir en application de la convention avec l'union musicale voiraude, pour un montant de 3500 €.

Monsieur l'adjoint rappelle les principaux objectifs sur les finances communales, à savoir de limiter la hausse des dépenses de personnel à un maximum annuel d'1% d'augmentation, et de réduire de 0,5% les dépenses réelles de fonctionnement hors frais de personnel communal. Ces objectifs ont tous deux été atteints en 2018, en dehors de la subvention périscolaire.

Monsieur l'adjoint souligne également que certains remplacements d'agent se sont faits à moindre coût du fait d'une ancienneté moins importante.

L'objectif est également de maintenir une épargne suffisante, de limiter le recours à l'emprunt au seul dossier d'assainissement de Zainvillers donc sans impact sur le budget communal, afin de poursuivre le désendettement communal.

Monsieur l'adjoint souligne à cet égard que l'épargne disponible baisse à nouveau en 2018 et que la tendance est plutôt baissière depuis 2014, ce qui signifie que les marges de manœuvres diminuent, du fait des baisses de dotations, de subventions, etc ...

Les subventions d'équipement apportées notamment par le conseil départemental des Vosges, la DETR et le FSIL sont encore partiellement incertaines mais presque tous les dossiers ont été déposés.

Monsieur l'adjoint fait état des subventions en cours :

Projet	Sommes perçues	Commentaire	Budget
Acquisition de 2 autolaveuses (FIPHP)	3 414,60 €	Toutes les sommes ont été recouvrées (montant achat 4 878,00 € TTC)	Général
Toitures stades et bardages écoles (DETR)	18 426,32 €	Toutes les sommes ont été recouvrées	Général
Voirie 2016 (CD88)	10 275,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées	Général
Voirie 2017 (CD88)	- €	Somme à recouvrer 5250 € (demande faite)	Général
Travaux accessibilité 2017 (FSIL et CD88)	- €	Sommes restant à recouvrer (64651,57 €) attente dernières factures pour solde	Général
Etudes eaux claires (AERM)	30 462,09 €	Toutes les sommes ont été recouvrées	Assainissement
Etude Projet eaux claires (AERM)	8 524,01 €	Toutes les sommes ont été recouvrées	Assainissement
Participation pompe de relevage EHPAD	- €	Somme à recouvrer 6387,50 € (attente délibération en CCAS)	Assainissement
Etude Projet Zainvillers (AERM)	- €	Sommes restant à recouvrer 11 975 € attente dernière facture pour solde	Assainissement
TOTAL	71 102,02 €	Reste à recouvrer 88 264,07 €	-

Concernant la dette, Monsieur l'adjoint expose que le coût annuel de la dette (capital + intérêts) sur le budget général s'élève au total à 248 000 €. Les budgets annexes représentent eux 18 000 € pour la chaufferie et 7 000 € pour l'assainissement, soit un total global annuel de 274 000 €.

Monsieur l'adjoint évoque enfin les autres dépenses et recettes d'investissement diverses :

Dépenses diverses d'investissement	Recettes diverses d'investissement
-Dépenses imprévues -Cautionnements -Capital d'emprunt	-FCTVA -Virement de la section de fonctionnement -Subventions -Taxe d'aménagement -Amortissements -Produits de cessions

Concernant les budgets annexes, Monsieur l'adjoint aux finances rappelle qu'ils sont au nombre de 4 : eau, assainissement, chaufferie et forêt.

Il informe en premier lieu que les recettes perçues sur ces budgets sont assez bonnes par rapport aux prévisions, sauf en assainissement où les réalisations sont moindres malgré une légère augmentation du tarif.

Budget	Article	BP 2018 (€)	Réalisé 2018 (€)
Eau (hors taxes)	70111 – Vente d'eau et compteurs	171 816,00 €	172 088,26 €
Assainissement	70611 – Redevance d'assainissement	165 000,00 €	142 572,40 €
Chaufferie (hors taxes)	7012 – Vente d'énergie (part fixe et part variable)	171 500,00 €	173 153,73 €
Forêt (hors taxes)	7022 – Coupes de bois	210 000,00 €	204 304,34 €

L'équilibre de fonctionnement de ce budget posera problème et une augmentation des tarifs doit être étudiée. Par ailleurs, Monsieur l'adjoint précise que les subventions de l'agence de l'eau seront toujours plus inaccessibles car celle-ci relève peu à peu son tarif plancher (1,10 €HT/m3 en 2019, 1,15 €HT/m3 en 2021 et 1,20 €HT/m3 en 2023).

Monsieur l'adjoint précise également que sur les budgets eau et assainissement, la Commune collecte et reverse à l'agence de l'eau des redevances.

Il précise que la prime d'épuration pour 2018 n'a pu être perçue car certaines normes d'auto-surveillance n'étaient plus respectées, mais les investissements ont été menés pour pouvoir à nouveau satisfaire aux obligations en 2019.

Monsieur l'adjoint précise que le budget d'assainissement en 2018 a connu une particularité avec le remboursement de la subvention d'équilibre au budget communal pour un montant de 45 000 €. Ces remboursements n'ont pas été menés malgré la possibilité sur le budget chaufferie car l'équilibre de ce budget est trop fragile.

Concernant la chaufferie, Monsieur l'adjoint constate que le collège, en tant que gros client, aura beaucoup moins de consommations du fait de sa fermeture jusqu'en 2022, ce qui implique pour garder l'équilibre une hausse des tarifs à étudier prochainement.

Monsieur l'adjoint expose les orientations d'investissement budget par budget :

Budget	Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s)
Eau (€ HT)	Réseau Zainvillers	265 000,00 €
	Matériel 2018-2019	16 500,00 €
	Station de neutralisation	31 500,00 €
	Réfection surpresseur Chastelet	23 000,00 €

	Extensions diverses	9 000,00 €
Assainissement (€ TTC)	Assainissement Zainvillers	976 310,00 €
	Diminution eaux claires	190 000,00 €
	Matériel	3 600,00 €
	Autres travaux	94 500,00 €
Chaufferie (€ HT)	Réserves pour pannes hors P3	30 000,00 €
Forêt (€ HT)	Programme de travaux 2019	35 820,00 €
	Achat de terrains	10 000,00 €

Monsieur l'adjoint expose les recettes perçues pour chaque budget annexe en investissement :

Recette	Eau	Assainissement	Forêt	Chaufferie
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 € (pas de besoin de financement en 2018)	0,00 € (pas de besoin de financement en 2018)	32 704,03 €	0,00 € (pas de besoin de financement en 2018)
10222 – FCTVA	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
28 – Dotations aux amortissements	59 586,41 €	93 031,65 €	11 858,27 €	54 237,49 €
13 – Subventions d'équipement	0,00 €	38 986,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	59 586,41 €	132 972,20 €	44 562,30 €	54 237,49 €

Concernant la chaufferie, Monsieur l'adjoint précise que les investissements ne sont pas spécifiquement affectés mais constituent des réserves car les dépenses nécessaires sont prises en charges par Idex au titre du P3.

Concernant la forêt, Monsieur l'adjoint précise que le détail des investissements dépend du programme forestier 2019 récemment étudié qui dépendra de ce qui est voté plus tard dans la séance.

Concernant l'assainissement, les estimations de recettes de subvention pour le projet « Zainvillers » sont les suivantes :

Projet	Montant € HT	Montant € TTC	Conseil Départemental	FCTVA
Eaux claires parasites	140 000,00 €	168 000,00 €	29 400,00 €	27 558,00 €
Zainvillers Lot 1	624 615,35 €	749 538,42 €	131 169,00 €	122 954,00 €
Zainvillers Lot 2	115 000,00 €	138 000,00 €	24 150,00 €	22 637,00 €
TOTAL	879 615,35 €	1 055 538,42 €	184 719,00 €	173 149,00 €

Concernant les ratios d'endettement des budgets annexes, ceux de la chaufferie comme de l'assainissement sont en baisse ce qui indique une poursuite du désendettement. Les budgets eau et forêt ne sont pas endettés. A l'occasion de l'emprunt à venir pour les travaux de Zainvillers, une option de refinancement de certains gros emprunts en cours a été demandée à plusieurs établissements bancaires, mais l'application des pénalités de remboursement anticipé est telle que nous serions perdants. La démarche n'a donc pas non plus porté ses fruits.

L'année 2019 devrait de plus permettre un meilleur versement du budget forêt vers le budget communal, estimé à 110 000 €.

Ayant terminé son exposé, Monsieur l'adjoint précise enfin que le présent exposé ne fait pas l'objet d'un vote. Monsieur le Maire confirme en précisant qu'il s'agit d'une prise d'acte du débat. Il remercie par ailleurs Monsieur l'adjoint aux finances ainsi que les services pour le travail effectué afin que ce débat se tienne dans de bonnes conditions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de la communication des orientations budgétaires 2019 au titre des budgets communaux.

2 – Finances – Budget Eau – Proposition d'admission en non-valeur de créances communales.

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'eau (compte 6542 créances éteintes) pour l'exercice 2015 pour cause de surendettement et décision d'effacement de dette. Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 111,75 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation
2015	2015-T-67-2	27,72 €	Surendettement et décision d'effacement de dette

2015	2015-I-67-3	11,61 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	2015-T-67-1	72,42 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
TOTAL	-	111,75 €	-

Les crédits nécessaires seront prévus au budget eau pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, admet en non-valeur les créances exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

3 – Finances – Budget Assainissement – Proposition d'admission en non-valeur de créances communales.

Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'assainissement (compte 6542 créances éteintes) pour l'exercice 2015 pour cause de surendettement et décision d'effacement de dette. Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 104,50 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation
2015	2015-T-53-1	81,48 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
2015	2015-T-53-2	23,02 €	Surendettement et décision d'effacement de dette
TOTAL	-	104,50 €	-

Les crédits nécessaires seront prévus au budget assainissement pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, admet en non-valeur les créances exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

4 – Finances – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2019 – Modificatif.

Monsieur l'adjoint aux finances expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager et mandater des dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que certaines dépenses ont été omises pour assurer le bon fonctionnement des services en l'attente du vote du budget 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire usage de cet article pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

- 109 000,00 € sur le budget principal ;
- 60 000,00 € sur le budget de l'eau ;
- 110 000,00 € sur le budget de l'assainissement.

Le détail des opérations serait le suivant :

BUDGET PRINCIPAL

OP.1902	BATIMENTS 2019 <i>Dépenses et réparations diverses</i>	10 000 € TTC
OP.1903	ECOLES 2019 <i>Matériel divers et informatique</i>	1 000 € TTC
OP. 1904	TERRAINS 2019 <i>Dépenses diverses sur dossiers engagés</i>	5 000 € TTC
OP.1905	ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC 2019 <i>Extension de réseaux et réparations ou renouvellement</i>	10 000 € TTC

OP.1906 SERVICES TECHNIQUES 2019

	<i>Dépenses et réparations diverses</i>	20 000 € TTC
OP.1907	MAIRIE 2019 <i>Licence JVS – Police Municipale</i>	13 000 € TTC
OP.1909	AMENAGEMENT VOIRIE ZAINVILLERS	50 000 € TTC

BUDGET EAU

OP.1901	TRAVAUX Réseau Zainvillers <i>Dépenses diverses</i>	55 000 € HT
OP.1902	MATERIEL 2019 <i>Dépenses diverses</i>	5 000 € HT

BUDGET ASSAINISSEMENT

OP.1501	ASSAINISSEMENT ZAINVILLERS <i>Dépenses diverses</i>	100 000 € TTC
OP.1902	MATERIEL 2019 <i>Dépenses diverses</i>	10 000 € TTC

Monsieur l'adjoint aux finances ajoute que les 5000 € supplémentaires sur l'opération Mairie correspondent à des achats nécessaires pour la police municipale (logiciel, VTT) et que les 50 000 € prévus pour l'opération 1909 correspondent à des avances de crédits sur les travaux d'aménagement de voirie à Zainvillers.

Monsieur l'adjoint précise que malgré ces ajouts, le montant total des autorisations reste bien inférieur au maximum légal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-adopte cette proposition,

-autorise M. le Maire à mandater des dépenses d'investissement au titre du budget 2019 à hauteur des crédits exposés ci-dessus.

5 – Finances – Modalités d'attribution des bourses et prix prévus à l'article 6714 de la nomenclature M14.

Monsieur l'adjoint aux finances informe le conseil municipal de la nécessité d'une délibération prévoyant les modalités d'attribution des différentes dépenses mandatées sur l'article 6714 « Bourses et prix ».

Il propose donc de faire état des dépenses autorisées sur cet article comptable et des circonstances y afférentes.

Il propose au conseil municipal que soit autorisé le mandatement, sur l'article 6714, des dépenses suivantes :

- Dictionnaires délivrés aux élèves en classe de CM1 ;
- Places de cinéma et entrées à la piscine délivrées aux nouveaux habitants ainsi qu'à l'occasion de la fête des mères ;
- Bons d'achats attribués à l'occasion du concours communal des maisons fleuries ;
- Bons d'achats attribués à l'occasion du concours communal des illuminations ;
- Bons naissance attribués aux nouveau-nés habitant Vagney ;
- Cartes cadeaux attribuées aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » au diplôme du baccalauréat habitant Vagney ;
- Cartes cadeaux, médailles et autres cadeaux attribués aux agents bénéficiant de l'ouverture de leurs droits à la retraite ;
- Médailles d'honneur régionale, départementale et communale attribuées aux agents et élus municipaux ;
- Cartes cadeaux attribuées aux personnes ayant suivi un stage au sein des services municipaux ;
- Achat des stylos « Commune de VAGNEY » ;
- Achat des bouquets de fleurs pour les mariages.

Madame Laure GRANDEMANGE propose d'ajouter également sur cet article les achats de médailles du travail ou médailles du mérite attribuées aux agents. Monsieur le Maire répond qu'il faut procéder à cet ajout.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que cette liste ne change rien à la pratique qui se faisait déjà, mais permet de préciser et régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition et valide les dépenses pouvant être mandatées à l'article 6714 « Bourses et prix » du budget communal comme proposé ci-dessus.

6 – Finances – Tarifs communaux 2019 – Modificatif.

Par délibération n°185 du 11 décembre 2018, le conseil municipal a fixé les tarifs municipaux en vigueur pour l'année 2019.

Il est proposé de modifier le tarif de location d'un des appartements communaux en location rue des écoles (Logement droit) suite à des travaux de rénovation réalisés dans celui-ci.

Le tarif proposé est de 400 €/mois pour une surface de 60m² contre 336,61 € actuellement.

Les autres tarifs votés resteraient inchangés.

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que l'appartement en question a fait l'objet d'une rénovation ce qui permet d'augmenter le tarif en restant cependant un peu inférieur aux prix du marché.

Les travaux seront terminés courant mars et la location pourra donc commencer au 1^{er} avril en cas de locataire intéressé. L'annonce sera publiée dans les jours à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif ci-dessus.

7 – Finances – Demande de subvention pour la création d'un city-stade.

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le projet de création d'un terrain multisports près du stade des Viaux.

Dans la continuité des structures existantes (stade, skate-park, terrains de tennis, boudodrome et aire de jeux pour enfants en bas âge), le projet consiste en la création d'un terrain multisport de 22 x 12 m sur pelouse synthétique, pour pratiquer basketball, volleyball, football, hockey sur gazon, dans un même espace, sur une zone non exploitée.

Les travaux consistent en :

- la mise en forme d'une plate-forme avec couche géotextile et mise en œuvre d'une couche d'enrobé, finition bordures en béton

- la fourniture et pose d'équipements : deux buts de football (football, handball et hockey sur gazon), deux panneaux de basketball, deux poteaux multisport (volleyball, badminton, mini tennis, tennis, ballon).

Le montant total estimé des travaux s'élève à 72 516 € TTC au maximum.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Préfecture des Vosges (DETR), le Conseil départemental des Vosges et le Centre National de Développement du Sport.

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que ce projet fait suite à une première étude par le bureau d'étude communal (implantation et coût) et évoquée en commission travaux en octobre 2017. Il propose de relancer ce projet cette année car des subventions relativement importantes pourraient être perçues pour financer cet équipement, comme la commune du Tholy par exemple. Le conseil départemental des Vosges, la DETR et le CNDP pourraient participer au financement.

L'équipement se situerait alors derrière les tennis, avant le stade des viaux, et ferait 22m sur 14m.

L'idée est de compléter l'offre d'équipements sportifs et de loisirs déjà présents aux alentours de la place de la libération.

Monsieur le Maire ajoute que l'idée est d'obtenir un maximum d'aides financières, et qu'il s'agit d'un projet déjà bien étudié par les services techniques et d'un beau projet pour les jeunes de la Commune mais aussi des communes alentours. Il faut savoir que les équipements alentours (skate-park, parc de jeux) sont relativement fréquentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide d'autoriser le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence les subventions correspondantes,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer et signer les marchés de travaux et toute pièce y afférent,
- S'engage à financer la totalité des travaux et autres prestations nécessaires au projet,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

8 – Travaux – Attribution des marchés publics de travaux d'assainissement collectif et d'eau sur le secteur de Zainvillers.

Monsieur le Maire expose que par délibération n°191/2018 du 11 décembre 2018, le conseil municipal de VAGNEY l'a autorisé à lancer la consultation des entreprises et à signer tous documents à cet effet pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif et d'eau sur le secteur de Zainvillers.

Il informe donc que suite aux consultations de marché public réalisées pour ce projet, la commission d'appels d'offres a émis un avis favorable sur les entreprises à retenir pour la réalisation des travaux.

Il fait mention du rapport d'analyse des offres qui explique le classement des offres reçues et les offres à retenir.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser l'attribution des marchés publics suivants :

- Lot n°1 – Réseaux humides : Société Peduzzi VRD – 1 063 954,20 € TTC ;
- Lot n°2 – Station de pompage : Société Peduzzi VRD – 138 604,80 € TTC.

Il précise que ces montants s'entendent options et tranches optionnelles comprises mais en l'attente d'affermissement de celles-ci selon l'évolution du chantier.

Monsieur l'adjoint aux travaux précise que cette attribution fait suite à l'ouverture des plis du 21 janvier 2019 et à l'analyse et la négociation qui en ont résulté. Il ajoute que cet appel d'offres est très bon, environ 300 000 € en dessous des estimations du bureau d'études.

Il précise que les travaux débiteront début avril et que la réunion de préparation du chantier aura lieu le 27 février à 14h00.

Enfin, il précise que les plis ont été ouverts le 18 février concernant l'aménagement de voirie et que l'analyse est donc en cours pour une attribution courant mars.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de retenir la proposition de M. le Maire et de valider ainsi l'avis de la commission d'appel d'offres.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations ainsi qu'à prendre toute décision propre à la bonne exécution desdits marchés et au bon respect des lois et règlements en vigueur pour leur exécution ;
- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets.

9 – Domaines – Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficier d'une servitude de passage du réseau d'eau potable sur la parcelle de terrain privé AR 339p.

Monsieur l'adjoint aux travaux expose que dans le cadre d'un projet de vente d'une maison d'habitation située rue du Chastelet (parcelle n°AR 339p), une partie du réseau d'eau potable a été décelée sans servitude de passage.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit du réseau d'eau potable existant sur la parcelle afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas, à l'avenir, le dévoiement.

Le plan de la parcelle avec le réseau concerné est exposé en séance.

Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal adopte l'exposé qui précède.

10 – Domaines – Autorisation de renouvellement d'un bail de location d'un terrain communal au bénéfice de M. Paul GLE.

Dans le cadre du bail de location d'un terrain communal (parcelle n°AR 37 sur une superficie de 172 m²) renouvelé avec Monsieur Paul GLE par délibération du 31 janvier 2016 et arrivé à échéance le 31 décembre 2018, Monsieur l'adjoint aux terrains propose au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de ce bail de location à titre précaire pour une durée d'une année renouvelable.

Monsieur l'adjoint aux terrains donne lecture du projet de renouvellement.

Monsieur l'adjoint aux terrains précise que ce renouvellement d'une année concerne toujours du stockage de bois. Il ajoute que le demandeur souhaite également acquérir cette parcelle AR37, demande à évoquer en commission, mais précise que le terrain communal en question permet le passage du réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- donne son accord pour le renouvellement du bail évoqué et exposé en séance
- autorise M. le Maire à signer ce renouvellement ainsi que toute pièce s'y rapportant.

11 – Domaine – Autorisation de signature d'une convention de location d'un local communal avec l'association du Club Vosgien – Section des travailleurs Retraités d'Utilité Collective.

Monsieur l'adjoint aux associations propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation d'un local communal au bénéfice de l'association du Club Vosgien (ancien appartement à l'école de Zainvillers) à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Vu le projet de convention exposé en séance,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe.

12 – Domaine – Proposition d'adoption d'une convention type de location de la salle polyvalente par les associations utilisatrices.

Monsieur l'adjoint aux associations au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation type de location de la salle polyvalente par les associations utilisatrices à compter du 1^{er} mars 2019.

Il donne lecture du projet de convention.

Monsieur l'adjoint aux associations précise qu'il s'agit là encore de la mise à niveau des relations de la Commune avec les différentes associations, permettant de responsabiliser davantage les associations utilisatrices des équipements municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de convention exposé en séance,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe et à en assurer la bonne exécution avec chaque association utilisatrice.

13 – Domaine – Proposition d'adoption d'une convention type de location de la salle des sports de Zainvillers par les associations utilisatrices.

Monsieur l'adjoint aux associations propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention d'occupation type de location de la salle de sport de Zainvillers par les associations utilisatrices à compter du 1^{er} mars 2019.

Il donne lecture du projet de convention.

Monsieur l'adjoint aux associations mentionne que la convention fait référence à un règlement intérieur déjà existant pour la salle en question, mais datant de 1995, ce qui nécessite peut-être une mise à jour.

Il précise enfin que désormais, seules deux associations n'ont pas encore de convention avec la commune : l'association familiale ainsi que le COHM. Cela sera étudié prochainement.

Monsieur le maire souligne que sur l'aspect des relations avec les associations, un gros travail a été mené récemment, et remercie donc Monsieur l'adjoint et le service association pour ce travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de convention exposé en séance,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe et à en assurer la bonne exécution avec chaque association utilisatrice.

14 – Domaines – Autorisation d'achat de deux terrains forestiers privés à Madame Odile IDOUX.

Monsieur l'adjoint à la forêt expose que les membres de la commission forêt se sont rendus le 6 octobre 2018 sur une parcelle forestière à Crémanvillers. La propriétaire, Madame Idoux, propose à la Commune d'acquérir cette parcelle au prix de 5 500 € pour une surface de 0,6122 hectares.

La parcelle est contiguë à la forêt communale et cet achat permettrait de réaliser une piste forestière pour le stockage et le débardage du bois.

Madame GIGANT demande où se situe la parcelle concernée. Monsieur l'adjoint aux terrains répond qu'elle se trouve chemin de la prêle à Crémanvillers, et qu'elle est intéressante car permettrait de constituer un lieu de stockage de bois et de retournement, ainsi qu'un accès aux parcelles forestières communales soumises au régime forestier qui jouxtent cette propriété. Il précise que la commission forêt, qui s'est déplacée sur les lieux le 06 octobre 2018, a rendu un avis favorable à cette acquisition.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vu l'avis favorable de la commission forêt,

-vu l'estimation de la valeur du terrain réalisée par l'office national des forêts,

- donne son accord pour l'achat de cette parcelle (AS 107 et AS 121) aux conditions sus-mentionnées et sollicite les services d'un notaire et d'un géomètre pour y procéder.

- les frais de transaction étant à la charge de la Commune,

- charge le Maire d'effectuer toute démarche et de signer tout acte ayant trait à cette transaction.

15 – Forêt – Programmation d'actions en forêt communale pour 2019.

Monsieur l'adjoint aux affaires forestières présente le programme de travaux en forêt communale pour 2019. Il décrit les travaux proposés ainsi que les retraits envisagés, et propose de retenir le programme proposé par l'ONF selon ces retraits tel que présenté en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants. Il précise que ces travaux s'appliquent à la forêt communale soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts, qui propose ce programme d'actions chaque année.

Monsieur l'adjoint précise qu'aucun entretien de chemin forestier n'a été réalisé depuis 2014 ce qui justifie ces travaux importants proposés pour 2019.

Les travaux auraient les coûts suivants :

Catégorie de travaux	Montant total proposé (€ HT)
Travaux d'infrastructure (entreprises)	13 260,00
Travaux d'infrastructure (ONF)	9 260,00
Travaux sylvicoles	13 330,00
Travaux sur limites et parcellaire	5 550,00
TOTAL	41 400,00

Soit la répartition suivante :

TOTAL Investissement (€ HT)	TOTAL Fonctionnement (€ HT)
26 590,00	14 810,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-VALIDE le programme de travaux en forêt communale pour 2019 tel que proposé et présenté par l'adjoint aux affaires forestières sur proposition de l'ONF, dont une copie est exposée en séance ;

-ARRETE à la somme de 41 400,00 € HT le montant à inscrire au budget pour la réalisation de ces travaux ;

-DEMANDE à l'Office National des Forêts d'établir les devis correspondants aux travaux acceptés ;

-DEMANDE à l'ONF de fournir la convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux nécessaires ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à assurer l'exécution des travaux et à signer les documents correspondants.

16 – Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein est vacant au tableau des effectifs suite au départ d'un agent du service technique, muté dans une autre collectivité.

Il propose de fermer ce poste à temps plein et de créer pour remplacement un poste d'adjoint technique territorial à temps plein au service technique à compter du 25 février 2019.

Le Conseil Municipal, vu le tableau des effectifs

Décide à l'unanimité,

De créer : 1 poste d'adjoint technique territorial permanent à compter du 25 Février 2019 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Et de fermer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein.

Dit que les crédits seront inscrits au budget

17 – Intercommunalité – Proposition d'adhésion de nouvelles collectivités au SMIC.

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale fait part de nouvelles demandes d'adhésions au Syndicat présentées par les communes suivantes :

- Commune de Gerbamont : 367 habitants ;
- Syndicat Scolaire de la Vallée du Haut Barba : 3 communes (Faucompierre, Laveline-du-Houx, Rehaupal) ;
- Syndicat Scolaire d'Hadigny les Verrières : 4 communes (Badménil-aux-Bois, Hadigny-les-Verrières, Pallegney, Zincourt) ;
- SIVS Terre de Légende : 12 communes (Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Savigny, Vomécourt-sur-Madon) ;
- Syndicat scolaire « nos petits villages » : 10 communes (Clémentine, Deinvillers, Fauconcourt, Hardancourt, Moyemont, Ortoncourt, Romont, Roville-aux-Chênes, Saint-Genest, Saint-Maurice-sur-Mortagne).

Il est proposé d'accepter ces nouvelles adhésions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'accepter la demande d'adhésion au SMIC présentée par les collectivités qui précèdent,

Approuve la délibération n°18/2018 du 12 décembre 2018 prise par le Comité syndical du SMIC.

18 – Questions et informations diverses

○ Travaux :

Monsieur l'adjoint aux travaux informe que les entreprises Peduzzi et Telerep ont repris les travaux sur le réseau communal d'assainissement pour diminution des eaux claires parasites puisqu'il n'y a plus de neige. Il précise également que l'étude de faisabilité pour le lotissement municipal est en cours de réalisation.

Monsieur l'adjoint à la sécurité informe que les travaux en régie sont en cours de la part des services municipaux pour l'installation de l'éclairage public LED. Les travaux sont finis rue Albert Jacquemin, en cours rue du Moulin et à venir rue René Demangeon.

○ Agenda :

- Invitation de l'association familiale de VAGNEY à son assemblée générale le vendredi 1^{er} mars 2019 à 18h30 – Salle Mariabel ;
- Monsieur l'adjoint aux finances précise que la commission des finances se tiendra le mardi 12 mars 2019 à 18h00.
- Monsieur l'adjoint aux associations informe des manifestations à venir : loto de l'ASV le 09 mars 2019, repas dansant de l'ASV le 30 mars 2019, spectacle du cirque de l'est le 24 mars 2019 et fête patronale les 09 et 10 mars 2019 (inauguration le 09 à 14h30).

- Monsieur l'adjoint à l'environnement précise que le nettoyage de printemps aura lieu le 23 mars 2019 à partir de 09h30 au trait d'union, et invite les élus et la population à venir nombreux pour nettoyer la Commune.

Madame HANTZ informe que le pont du canal est dégradé par la présence récente de graffitis obscènes à nettoyer. Monsieur l'adjoint aux travaux répond que l'information sera transmise aux services techniques pour nettoyage.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h38.

Fait à Vagney, le 28 février 2019,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT

